



Syndicat National
Force Ouvrière
des Lycées et Collèges

Communiqué
du 25 novembre 2016

Education prioritaire Les revendications doivent être satisfaites

Le mardi 29 novembre, les personnels de lycées de l'éducation prioritaire seront à nouveau en grève dans plusieurs académies à l'appel des organisations syndicales SNFOLC, SNETAA-FO, SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, CGT Educ'action et Solidaires.

Ces mêmes organisations syndicales ont adressé le 24 novembre à Madame la ministre une lettre ouverte dans laquelle elles demandent « *de façon urgente, l'extension des clauses de sauvegarde à tous les collègues mais aussi aux moyens accordés aux lycées de l'éducation prioritaire pour les rentrées prochaines* » et la construction d'une carte élargie de l'éducation prioritaire (lettre du 24 novembre 2016).

Les revendications des personnels sont légitimes. Or le ministère ne leur a toujours pas apporté de réponse satisfaisante, renvoyant au prochain quinquennat le règlement du problème. Pour les personnels, c'est l'incertitude la plus totale.

C'est tout de suite que la ministre doit prendre les décisions qui s'imposent et répondre aux personnels que leurs demandes seront satisfaites.

De fait la ministre s'obstine à ne pas recevoir les organisations syndicales qui le lui demandent pour porter les revendications des personnels exigeant le maintien des lycées dans l'éducation prioritaire. Cette attitude est conforme à celle que la ministre a adoptée tout au long de la mobilisation contre la réforme du collège !

Ne pas recevoir les organisations syndicales sur des dossiers majeurs, ne pas répondre, ne signifie pas pour autant que les revendications et contre-réformes sont passées. Aucun dossier n'est clos !

De la même manière, elle s'obstine à vouloir imposer son projet de réforme de l'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation – outil d'individualisation, de dérégulation contre les statuts nationaux, de pressions accrues pour tous.

- ▷ **Maintien des lycées dans l'éducation prioritaire !**
- ▷ **Maintien des avantages spécifiques (indemnités, bonifications) qui doivent être pérennisés et non seulement prorogés pour deux ans !**
- ▷ **Maintien de moyens supplémentaires dans les DHG pour réduire les effectifs dans les classes, la mise en place de dédoublements !**
- ▷ **Tous les établissements demandant à intégrer le dispositif doivent être acceptés !**
- ▷ **Retrait du projet d'évaluation !**